



**La Convention commune  
sur la sûreté de la gestion du combustible utilisé  
et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs  
Etat des lieux et principaux enjeux**

**Isabelle FOREST**

**Adjointe au Directeur des relations internationales**

**I. Principes et objectifs**

**II. Processus de revue par les pairs**

**III. Conclusions (globales et nationales)**

# I. Principes et objectifs (1/2)

L'AIEA est dépositaire d'accords internationaux (auxquels les états membres adhèrent sur une base volontaire) et notamment de 2 conventions « miroirs » :

## – La Convention sur la sûreté nucléaire (CSN)



signée le 20 sept. 1994, ratifiée par la France en sept. 1995, entrée en vigueur le 24 oct. 1996

## – La Convention sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (**Convention commune**)



signée le 29 sept. 1997, ratifiée par la France en mars 2000, entrée en vigueur le 18 juin 2001

# I. Principes et objectifs (2/2)

- **Atteindre et maintenir un haut niveau de sûreté** nucléaire dans le monde,



Tisser des relations de **coopération** entre les pays.

- **protéger les individus, la société et l'environnement** des risques relatifs à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs,
- **prévenir les accidents** ayant des conséquences radiologiques et **limiter leurs conséquences** au cas où ils se produiraient.



La Convention commune rassemblait **68 Parties Contractantes** à la date du 16 septembre 2013.

<http://www-ns.iaea.org/conventions/jc-documents.asp?s=6&l=40>

## II. Processus de revue par les pairs (1/3)

**La convention commune est incitative** : elle est basée sur un mécanisme de « revue par les pairs » et ne prévoit pas de dispositif strict de contrôle ou de sanction.



Chaque partie contractante s'engage à prendre les mesures nécessaires pour remplir les obligations de la Convention et notamment :

- **Constituer et soumettre à l'avance à toutes les autres parties contractantes un rapport national** décrivant la mise en œuvre des obligations énoncées dans la Convention commune,
- **Examiner les rapports nationaux des autres parties contractantes et formuler des questions/commentaires sur leur contenu,**
- **Répondre aux questions posées sur le rapport national,**
- **Présenter le rapport national** à ses pairs lors de la réunion d'examen.

## II. Processus de revue par les pairs (2/3)

Dans son rapport national, chaque Partie Contractante :

- Présente un état des lieux national au regard des dispositions de la convention
- Attention particulière portée aux derniers développements (depuis la précédente réunion d'examen) : évolution du cadre réglementaire et de la politique de gestion des matières et des déchets radioactifs.



*La présentation nationale est discutée en séance afin de relever les principaux enjeux (définis pour l'ensemble des parties et pour chaque pays)*



## II. Processus de revue par les pairs (3/3)

- Les réunions d'examen ont lieu **tous les 3 ans**
- **5<sup>ème</sup> exercice en mai 2015** (deux semaines)
- **L'élaboration du rapport français** débutera en décembre 2013 pour une mise en ligne en anglais sur le site de l'AIEA en octobre 2014.
- **Nombreux Contributeurs** : ASN (coordinateur), Administrations, Andra, Industriels, IRSN.
- Les rapports français présentés lors des précédents exercices sont disponibles **sur le site de l'ASN en français et en anglais**. Les questions/réponses également.

## III. Les Conclusions de la 4<sup>ème</sup> réunion d'examen de mai 2012

### Conclusions globales

- Nécessité d'établir un cadre adéquat et importance d'une stratégie à long terme pour la gestion du combustible usé et des déchets.



La transposition de la directive Euratom de 2011 a été relevée comme un enjeu important pour les pays concernés

- Intérêt manifeste pour la création de sites de stockage commun à plusieurs pays .



### III. Les conclusions de la 4<sup>ème</sup> réunion d'examen de mai 2012 concernant la présentation du rapport français

#### Bonnes pratiques :

- Mise en place d'un cadre légal garantissant **la transparence et la pérennité** de la gestion du CU et des déchets radioactifs
- publication du **3ème inventaire national et du 2ème PNGMDR**
- développement du processus concernant **le stockage des déchets HAVL**
- **rapport de la Cour des comptes** sur les coûts à long terme de la gestion des déchets radioactifs et du démantèlement
- **Extension des tests de résistance** à toutes les installations,
- Programme de R&D sur **le recyclage et la réduction des déchets**

### III. Les conclusions de la 4<sup>ème</sup> réunion d'examen de mai 2012 concernant la présentation du rapport français

#### Enjeux :

- **processus de sélection de site** pour le stockage de déchets FAVL
- Passage de la R&D à la pratique dans le cadre du **programme de stockage géologique**
- Efforts à poursuivre pour **la gestion des déchets historiques**
- suivi de la mise en œuvre des **décisions issues des tests de résistance**



**Point de contact national  
pour la Convention commune:**

**[joseph-michael.leblanc@asn.fr](mailto:joseph-michael.leblanc@asn.fr)**